



Principes de surveillance médicale des soudeurs, fiche d'exposition



Intervenant: Dr Brigitte MORAND





Le chef d'établissement a comme obligations :

assurer la sécurité

protéger la santé

→ fixer des mesures de sécurité

L'évaluation des risques
permet de déterminer les
équipements de protection collectifs
et individuels à mettre en œuvre pour
l'opérateur

Formation et information des salariés :

- Notice de poste
- Les FDS
- Liste des CMR (catégorie 1 et 2)
- Information aux délégués du personnel
- Le CHSCT

En relation avec le médecin du travail :

La fiche d'exposition aux CMR et ACD

Traçabilité des expositions dans le temps et leur niveau

L'attestation d'exposition aux CMR et ACD

À remettre au salarié lors du départ de l'entreprise

La fiche d'exposition CMR et ACD

FICHE D'EXPOSITION INDIVIDUELLE AUX CMR / ACD

(CMR: agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques - ACD: agents chimiques dangereux) (à remplir par l'employeur conformément à l'article R4412-41 du Code du Travail) 1 - DATE DE MISE A JOUR DE LA FICHE 2- COPIE AU MEDECIN DU TRAVAIL LE: 3 - SALARIE Nom – Prénom : Date de naissance : __/__/ 4 - ENTREPRISE Raison sociale de l'entreprise ou de l'établissement : Code APE : ____ N° SIRET : _____ 5 - MEDECIN DU TRAVAIL anté Tél.: 04 77 68 28 44 - Fax: 04 77 70 99 74 11 Petite rue des tanneries - 42300 Roanne 6 - PRODUITS UTILISES (nom, phrases de risque, VLEP, IBE,...): 7 - NATURE DES TRAVAUX : 8 - PERIODES D'EXPOSITION (début - fin) 9 - CONTROLES D'EXPOSITION AU POSTE DE TRAVAIL (dates et résultats) 10 – EXPOSITIONS ACCIDENTELLES (date, durée et importance) 11 – AUTRES NUISANCES 12 - MESURES DE PREVENTION (collectives et individuelles)

Contenu

- la nature des travaux et les produits utilisés
- les périodes d'exposition
- les dates et résultats des contrôles d'exposition
- la durée et l'importance des expositions accidentelles
- les autres nuisances, chimiques, physiques ou biologiques.

L'attestation d'exposition CMR et ACD

ATTESTATION D'EXPOSITION AUX CMR/ACD

(CMR : agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques - ACD : agents chimiques dangereux)

(A remplir par l'employeur puis par le médecin du travail selon les articles R4412-58, et à remettre au salarié lors de son départ de l'entreprise).

au salalle lors de soi	i depart de l'entrep	nise).
1 – SALARIE : Nom – Prénom :		
Date de naissance ://	Code SS	
Adresse:		
<u>2 – ENTREPRISE :</u> Raison sociale de l'entreprise ou de l'établissem	ent :	
Code APE :	N° SIRET :	
Adresse:		
3 – MEDECIN DU TRAVAIL Nom du médecin du travail :		Janté Travail Loire Nord
4 – INFORMATIONS FOURNIES PAR L'EMPL	OYEUR	
Produit ou procédé :		
Poste de travail :		
Dates de début et fin d'exposition :		
Dates et résultats des évaluations et mesures de	l'exposition	
Prévention :		
5 – INFORMATIONS FOURNIES PAR LE MEDI Dates et constatations cliniques :	ECIN	
Dates et résultats des examens complémentaire		
Date et constatations du dernier examen médica	l avant cessation o	d'exposition :
6 – DATE DE DEPART DE L'ENTREPRISE	''	
Le médecin du travail Date et signature		Le chef d'entreprise Date et signature

Contenu

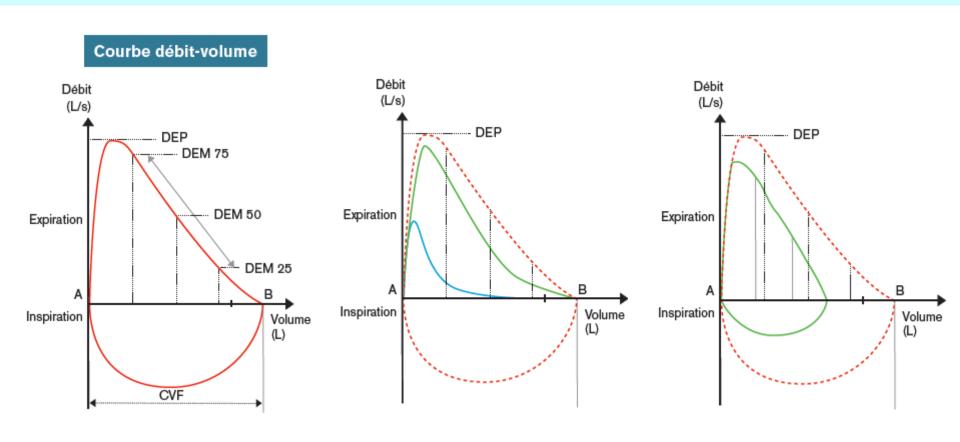
- identification du salarié, de l'entreprise et du médecin du travail
- traçabilité des expositions, niveau de risque, prévention mise en place, résultats de mesures d'exposition
- constatations cliniques faites par le médecin du travail
- date de départ de l'entreprise

La surveillance médicale du soudeur Surveillance médicale 1 fois par an

- entretien médico-professionnel
- examen clinique à la recherche de signes fonctionnels ou cliniques en relation avec le métier et les conditions de travail
- examens complémentaires

Les examens complémentaires

Exploration fonctionnelle respiratoire tous les 2 ans



Courbe normale

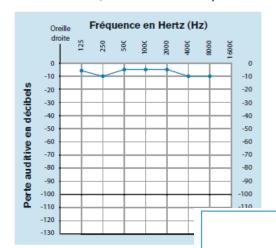
Syndrome obstructif modéré Syndrome obstructif sévère Syndrome restrictif

Les examens complémentaires

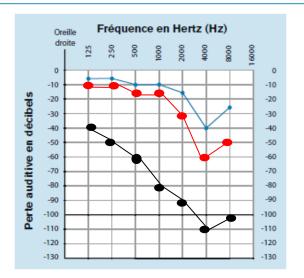
Audiogramme tous les 2 ans ou selon contexte

Audiogramme chez une personne de 30 ans

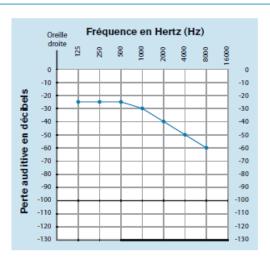
aucun déficit > 20dB, même sur une fréquence élevée.



Surdité de perception par traumatismes sonores



Preshyacousie précoce ou aggravée chez une personne de 50 ans



Les examens complémentaires

Radiographie pulmonaire

- après 20 ans d'exposition
- puis tous les 5 ans



Image normale



Syndrome bronchique

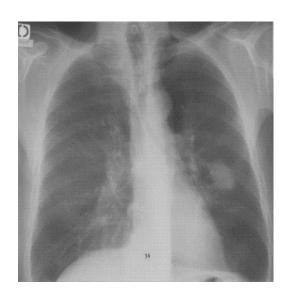


Image nodulaire

Dossier à votre disposition







Selon les 9 principes

fondamentaux de la démarche de prévention des risques

1 - ÉVITER LE RISQUE

>>> Les fumées sont classées cancérigènes possibles (CIRC): ne pas exposer inutilement des salariés et créer des zones spécifiques de soudage.

Santé Sécurité Soudage

2 - ÉVALUER LE RISQUE

>>> Fumées de soudage : réaliser des mesures atmosphériques (gaz et particules métalliques).

>>> Contraintes physiques :

- > évaluer les charges à manutentionner,
- > identifier les postures contraignantes,
- > repérer les gestes répétitifs,
- > lister les outils vibrants.
- >>> Bruit : Mesurer l'exposition sonore des travailleurs sur une journée de travail.
- >>> Risque chimique : analyser les fiches de données de sécurité
 - > de tous les produits chimiques utilisés,
 - > des fils ou électrodes de soudage

Brochure LE SOUDAGE

Brochure LE SOUDEUR

Fiche d'exposition CMR

Attestation d'exposition CMR

Brochure INRS sur le nouvel étiquetage

Liste indicative et non exhaustive de fournisseurs de matériel d'extraction

Diaporama = www.stln42.fr

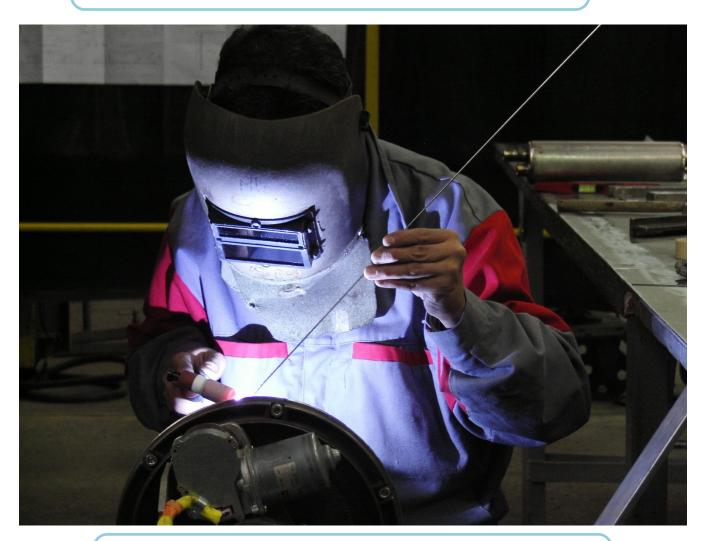


CONCLUSION









Crédits photographiques

STERIFLOW - DOITRAND - PANHARD